

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Elizabeth FEE       |
| 2.                   | 5. David WILSON        |
| 3. Sophie BRASIOLA   | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT :

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

**ORDRE DU JOUR – 4 OCTOBRE 2022**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

5. Fermeture du bureau municipal — période des fêtes  
*Résolution visant à confirmer les dates de fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes*
6. Demande de conservation du statut bilingue de la municipalité  
*Résolution visant à informer le ministère de la Langue française et l'Office québécois de la Langue française sa volonté de la Municipalité de conserver son statut bilingue*
7. Vente du lot 4 028 922, rue Gardner  
*Résolution visant à déterminer la vente du lot municipal 4 028 922 de la rue Gardner.*
8. Dépôt d'une lettre de démission d'une conseillère municipale  
*Dépôt de la lettre de démission de Mme Nathalie Meunier au poste de Conseillère #2 en date du 13 septembre 2022*
9. Nomination de M. Bruno Bélisle à titre de président d'élection  
*Résolution mandatant M. Bruno Bélisle à titre de Président d'élection en remplacement de Benoit Tremblay*
10. Modification de la nomination des maires suppléants  
*Résolution visant à modifier les dates de désignations à titre de maire suppléant*

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

11. Acceptation des comptes à payer  
*Résolution visant l'adoption des comptes à payer pour le mois de septembre 2022*
12. Rapports des salaires nets –2022-09
13. Dépôt des états comparatifs  
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook — Adoption
14. du budget 2023  
*Résolution visant l'adoption du budget 2023 de la RIGDSC établissant les quotes-parts pour 2023*
15. Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est -  
Adoption du budget 2023

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

16. Demande à la Municipalité du Canton de Hatley – prolongement de la rue Jackson-Heights vers la rue Campbell
17. *Résolution demandant à la Municipalité du Canton de Hatley de prolonger la rue Jackson-Heights vers la rue Campbell afin d'améliorer la sécurité, la quiétude et la circulation dans ce secteur.*

**URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

18. PIIA Intermédiaire — 3170, ch. Capelton (Déplacement et Agrandissement)
19. PIIA Intermédiaire — 130 rue Houghton (Agrandissement)
20. PIIA Intermédiaire — 20 rue Checkerberry Hill (Nouvelle Construction)
21. PIIA Intermédiaire — 4340 ch. Magog (Agrandissement)
22. PIIA Intermédiaire — lot # 4 822 833 ch. Capelton (Nouvelle construction bifamiliale)
23. Règlement 2022-651 amendant le règlement de zonage 2001-432 — Adoption  
*Résolution visant la modification des usages permis en zone P-7 permettant l'usage « Institutions » au groupes communautaires*
24. Règlement 2022-652 relatif à l'occupation du domaine public — Avis de motion  
*Pour les points 22 et 23, Avis de motion et dépôt d'un règlement visant l'encadrement de l'occupation du domaine public.*
25. Règlement 2022-652 relatif à l'occupation du domaine public — Dépôt  
Projet Solstice Sauna — Demande d'occupation du domaine public
26. *Résolution visant le positionnement du Conseil à l'égard d'une demande d'occupation du domaine public à la plage Pleasant View.*
27. Avis de motion – Règlement 2022-653 modifiant le règlement de zonage 2001-432

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

28. Avis de motion – Règlement 2022-654 modifiant le règlement de zonage 2001-432 afin d'ajouter des dispositions relatives à la plantation et à l'abatage d'arbres sur l'ensemble du territoire.

29. Avis de motion – Règlement 2022-655 modifiant le règlement de permis et certificats 2001-435 afin d'ajouter les documents exigés pour obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux d'abatage d'arbres.

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**VARIA**

30. Période de questions portant sur des sujets locaux, d'intérêt public

31. Levée de l'assemblée

2022-10-04.01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, ELIZABETH FEE , PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2022-10-04.02

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 septembre 2022 soit adopté après vérifications.

2022-10-04.03

**INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La Mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Marché champêtre toujours ouvert jusqu'au 15 oct
- Halloween 31 octobre
- 
- 
- 
- Comité des loisirs politique familiale
- Suivi dossier Mada
- 
- 

2022-10-04.04

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

**INTERVENANTS**

**OBJETS**

2022-10-04.05

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL — PÉRIODE DES FÊTES**

ATTENDU la période des fêtes qui approche et les jours fériés s'y rattachant ;

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE l'hôtel de ville soit fermé du 19 décembre 2022 jusqu'au 2 janvier 2023 inclusivement.

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-10-04.06

**DEMANDE DE CONSERVATION DU STATUT BILINGUE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le projet de loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, le français, fut adopté le 24 mai 2022 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022 ;

ATTENDU QUE ce projet de loi vient modifier la Charte de la langue française, adoptée en 1977, afin d'assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec ;

ATTENDU QUE les dispositions législatives proposées dans ce projet de loi visent à renforcer le statut de la langue française au Québec, dans toutes les sphères de la société, et que ce projet de loi propose une réforme majeure de la Charte de la langue française ;

ATTENDU QUE les mesures proposées visent l'exemplarité de l'État et respectent l'autonomie des municipalités

ATTENDU QUE, selon le projet de loi, les municipalités qui n'ont plus la proportion de citoyens requise pour valider un statut bilingue (50 % ou plus, de la population, dont la langue



**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

2022-10-04.08

**DÉMISSION DE MADAME NATHALIE MEUNIER AU POSTE DE CONSEILLÈRE #2**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la lettre de démission de la conseillère au poste #2, madame Nathalie MEUNIER, en date du 13 septembre 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier confirme la vacance depuis le 13 septembre 2022.

2022-10-04.09

**NOMINATION DE M. BRUNO BÉLISLE À TITRE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

ATTENDU la démission de Mme MEUNIER au poste de conseillère #2 ;

ATTENDU QU'une élection partielle aura lieu afin de pourvoir le poste vacant ;

ATTENDU QUE le directeur général et Greffier-trésorier est d'office le Président d'élection pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE lors des élections de 2021, M. Bruno BÉLISLE s'est acquitté de cette tâche pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE M. Benoit TREMBLAY désire déléguer cette tâche au directeur général adjoint, M. Bruno Bélisle

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

De nommer M. Bruno BÉLISLE à titre de Président d'élection pour la Municipalité pour l'élection partielle de 2022.

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-10-04.10

**MODIFICATION DE LA NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS**

ATTENDU QUE le conseil doit désigner par résolution un maire suppléant ou une mairesse suppléante chargé de remplacer la Mairesse lorsque requis;

ATTENDU QU'en cas de non-disponibilité du maire suppléant ou de la mairesse suppléante désigné, le conseiller du siège suivant assure le remplacement.

MOI, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

QUE la formule suivante soit appliquée :

Poste 1	Michel DESROSIERS:	novembre 2021 à juin 2022
Poste 2	Nathalie MEUNIER:	juillet 2022 à 31 août 2022
Poste 3	Sophie BRASIOLA:	1 <sup>er</sup> septembre 2022 à avril 2023
Poste 4	Elizabeth FEE:	mai 2023 à décembre 2023
Poste 5	David WILSON:	janvier 2024 à août 2024
Poste 6	Andrew J. PELLETIER	septembre 2024 à avril 2025
Poste 2	Vacant	mai 2025 à octobre 2025

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-10-04.11

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

*Résolution visant l'adoption des comptes à payer pour le mois de septembre 2022*

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 4 octobre 2022 par le Service de trésorerie, d'une somme de 177 855,27 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

Municipalité du  
VILLAGE DE NORTH HATLEY

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$  
DISBURSED OVER \$ 5,000**

**RÉUNION DU : 4 octobre 2022  
MEETING OF : October 4th, 2022**

Déposé : 2022-10-04  
Submit : 04-10-2022

FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
<b>MINISTÈRE DES FINANCES</b>			
QUOTE-PART SQ 2E VERSEMENT			85 417,00 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>85 417,00 \$</b>
			<b>Taxes incluses</b>
<b>REVENU QUÉBEC</b>			
REMISES DE L'EMPLOYEUR AOUT 2022			22 419,76 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>22 419,76 \$</b>
<b>REVENU CANADA</b>			
REMISE DE L'EMPLOYEUR AOUT 2022			8 839,86 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>8 839,86 \$</b>
<b>BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE</b>			
URGENCE ÉGOUT		19807	1 225,11 \$
NETTOYAGE ÉGOUT		19790	3 910,47 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>5 135,58 \$</b>
			<b>Taxes incluses</b>
<b>BLEU MASSAWIPPI</b>			
OPÉRATION STATION DE LAVAGE 16 SEPTEMBRE		2022-21	1 880,00 \$
OPÉRATION STATION DE LAVAGE 23 SEPTEMBRE		2022-22	1 880,00 \$
OPÉRATION STATION DE LAVAGE 30 SEPTEMBRE		2022-23	1 880,00 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>5 640,00 \$</b>
<b>ENVIRO CONNEXION</b>			
COLLECTES SEPT 2022		SE-120758	8 986,69 \$
CONTENEUR (31 AOUT AU 15 SEPT)		SE-120679	490,94 \$
CONTENEUR (BLEU MASSAWIPPI)		SE-121023	467,95 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>9 945,58 \$</b>
			<b>Taxes incluses</b>
		<b>GRAND TOTAL</b>	<b>137 397,78 \$</b>

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-10-04.12

**RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2022-09**

ÉLUS	5 711,58 \$
PERMANENTS	24 531,67 \$
SAISONNIERS	4 525,42 \$
<b>TOTAL</b>	<b>34 768,67 \$</b>

2022-10-04.13

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Le Directeur général et Greffier-trésorier, dépose les états comparatifs budgétaires requis par la loi.

2022-10-04.14

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK — ADOPTION DU BUDGET 2023**

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de la région de Coaticook a présenté son budget 2023, ledit budget se chiffrant à un montant de 3 212 875 \$ ;

ATTENDU QUE le tarif proposé pour l'année 2023 est de 86 \$/tonne pour l'enfouissement et de 68 \$/tonne pour les matières compostables ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

Que la municipalité approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2023 soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-10-04.15

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST - ADOPTION DU BUDGET 2023**

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est a présenté son budget pour l'année 2023, ledit budget se chiffrant à un montant de 1 657 835 \$;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget 2023 présenté par la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, se chiffrant à 1 657 835 \$, la quote-part de North Hatley étant fixée à 90 103,79 \$

VOTE POUR :                    VOTE CONTRE :                    ABSTENTION :  
ADOPTION :    UNANIMITÉ

2022-10-04.16

**DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY – PROLONGEMENT DE LA RUE JACKSON-HEIGHTS VERS LA RUE CAMPBELL**

ATTENDU QUE les résidents du Canton de Hatley résidants dans le secteur Jackson Heights doivent obligatoirement emprunter le réseau routier de North Hatley étant donné le seul accès possible et que cela entraîne une augmentation du flux de circulation;

ATTENDU QUE le secteur Jackson Heights dans le Canton de Hatley connaît un développement constant qui entraînera une augmentation du nombre de véhicules qui circuleront par cet accès;

ATTENDU les coûts d'entretien et réparation du réseau routier de North Hatley, notamment sur les rues Sherbrooke, Reed, Jackson Heights, Vétéran, Laprise, Rivière, Main, Massawippi, Magog et Capelton;

ATTENDU QUE le développement de ce secteur entraîne également un flux de circulation accru de camions lourds et de machineries servant à la construction et la livraison de matériaux, mais également toute la circulation associée aux prestations de services tels que tonte de pelouse, etc;

ATTENDU QUE les résidents de North Hatley habitants les secteurs touchés par l'augmentation du flux de circulation menant au territoire du Canton de Hatley sur Jackson Heights souhaitent une meilleure quiétude et une meilleure qualité de vie;

ATTENDU QUE l'augmentation du flux de circulation occasionne également de sérieux enjeux de sécurité pour les résidents de North Hatley dû à la vitesse excessive et l'omission des arrêts obligatoires sur les tronçons menant au développement Jackson Heights;

ATTENDU QUE les services d'urgences (policiers, pompiers et services paramédicaux) n'ont qu'un seul accès pour se rendre aux résidences situées dans la portion supérieure du développement Jackson Heights et que cela entraîne des risques importants pour la sécurité des résidents;

ATTENDU QU'une première demande écrite a été portée au Conseil du Canton de Hatley en 2008 à propos de cet enjeu;

ATTENDU QU'une pétition de 114 noms de résidents du Canton de Hatley et de North Hatley a été déposée au Conseil du Canton de Hatley demandant l'ouverture d'un 2<sup>e</sup> accès par le chemin Campbell en 2008;

ATTENDU QU'une 2<sup>e</sup> demande écrite a été acheminée au Conseil du Canton de Hatley en 2014 n'ayant obtenue aucune réponse;

ATTENDU QU'une 3<sup>e</sup> demande écrite a été adressée à la Direction de la Municipalité du Canton de Hatley en septembre 2022 ayant obtenu comme réponse que la Municipalité n'a pas l'intention de procéder à l'ouverture d'un 2<sup>e</sup> accès pour le chemin Jackson Heights;

ATTENDU QUE l'ouverture du 2<sup>e</sup> accès via le chemin Campbell représente une distance d'environ 300m sur un terrain pratiquement plat;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le Conseil de North Hatley demande officiellement au Canton de Hatley de procéder à l'ouverture du 2<sup>e</sup> accès par le chemin Campbell pour les raisons identifiées dans la présente.

VOTE POUR :                    VOTE CONTRE :                    ABSTENTION :  
ADOPTION :    UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

2022-10-04.17

**PIIA INTERMÉDIAIRE — 3170 CH. CAPELTON (DÉPLACEMENT ET AGRANDISSEMENT)**

*Préambule : La demande de permis de construire pour le 3170 Capelton concerne un projet de rénovation majeure, qui est prévu en 5 étapes :*

- 1) *Démolition du balcon à l'arrière du bâtiment, de deux cheminées en brique de chaque côté, et d'un petit balcon sur la façade latérale nord ;*
- 2) *Construction d'une fondation en béton directement à l'arrière de la fondation en pierre existante ;*
- 3) *Déménagement de la maison sur la nouvelle fondation;*
- 4) *Construction de deux extensions ; un vestibule au centre de la façade avant et un balcon sur la façade arrière de la largeur de la maison ;*
- 5) *Aménagement paysager de nouvelle cour avant; ajout d'un espace de stationnement à l'avant de la maison et installation d'une clôture.*

ATTENDU QUE le projet fut présenté pour adoption lors de la dernière séance régulière du conseil ;

ATTENDU la décision du conseil municipal de soumettre le projet pour analyse par le comité consultatif de protection du patrimoine, « CCPP », compte tenu du fait que le bâtiment semble avoir été construit avant 1901 dans un style caractéristique de l'époque, a une valeur patrimoniale qu'il convient de préserver ;

ATTENDU QUE le CCPP après une étude d'analyse fait les recommandations comme suit : Recommande de faire les trois premières étapes du projet, soit la démolition, la construction d'une nouvelle fondation et le déménagement de la maison sur la nouvelle fondation.

ATTENDU qu'il y a des recommandations formulées par le CCPP et CCU pour les étapes 4 et 5 soit, la construction de deux extensions et l'aménagement paysager de la cour avant afin de garder le style caractéristique de la maison ;

Recommande aux propriétaires de demander un nouveau permis de construire pour les deux extensions en soumettant des plans pour les élévations avant et arrière, et en incluant des plans pour l'aménagement paysager ; le tout modifié pour correspondre aux recommandations du CCPP

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le conseil autorise de procéder avec les trois premières étapes comme demandé dans la demande de permis de construction soit : la démolition, la construction d'une nouvelle fondation et le déménagement de la maison sur la nouvelle fondation;

QUE les propriétaires participent avant d'effectuer les travaux à une rencontre incluant l'Inspecteur municipal et la Présidente du CCPP afin de discuter des recommandations du Comité dans le but d'obtenir du soutien afin d'intégrer un maximum de recommandation au projet pour les étapes 4 et 5.

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :      UNANIMITÉ

2022-10-04.18

**PIIA INTERMÉDIAIRE — 130 RUE HOUGHTON (AGRANDISSEMENT)**

ATTENDU QUE le projet présenté consiste en l'agrandissement du balcon d'entrée principale ainsi qu'un agrandissement en cours arrière ;

ATTENDU que les membres du CCU recommandent favorablement et unanimement le projet ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le Conseil accepte le projet.

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :      UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

2022-10-04.19

**PIIA INTERMÉDIAIRE — 20 RUE CHECKERBERRY HILL (NOUVELLE CONSTRUCTION)**

ATTENDU QUE le projet présenté consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale ;

ATTENDU que le CCU formule la recommandation suivante :

- Recommande d'utiliser un autre matériau que le verre pour les garde-corps.

ATTENDU que les membres du CCU recommandent favorablement et unanimement le projet présenté.

MOI, SOPHIE BRASIOLA, PROPOSE

QUE le Conseil accepte le projet.

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :      UNANIMITÉ

2022-10-04.20

**PIIA INTERMÉDIAIRE — 4340 CH. MAGOG (AGRANDISSEMENT)**

ATTENDU QUE le projet présenté consiste en la construction d'un nouveau garage rattaché au bâtiment principal ;

ATTENDU que le CCU formule la recommandation suivante :

- Exiger du requérant qu'il intègre un faîtage de toit plus bas pour le passage. Le faîtage du toit du passage devra être plus bas que celui du garage et celui de la portion centrale de la maison.

ATTENDU que les membres du CCU recommandent favorablement et unanimement le projet en y accompagnant l'exigence sur le faîtage du toit ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil accepte le projet selon les conditions formulées par le CCU.

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :      UNANIMITÉ

2022-10-04.21

**PIIA INTERMÉDIAIRE — LOT # 4 822 833 CH. CAPELTON (NOUVELLE CONSTRUCTION BIFAMILIALE)**

*Pour cette résolution, la Conseillère Brasiola s'est retirée des délibérations en tant que membre du CCU et de celles du Conseil.*

ATTENDU QUE le projet présenté consiste en la construction d'une nouvelle habitation bifamiliale ;

ATTENDU que le CCU formule les recommandations suivantes :

- Exiger que le plan d'implantation identifie la limite de la zone inondable;
- Exiger du requérant qu'il clarifie son intention par rapport à l'usage qu'il compte faire du bâtiment;
- Exiger le dépôt d'un plan clair pour l'abri auto permanent;
- Recommander de réduire le volume central du bâtiment bifamilial afin que l'aspect de la façade sur la rivière soit moins imposant par rapport aux constructions voisines

ATTENDU que les membres du CCU sont unanimes et ne recommandent pas le projet ;

ATTENDU que le CCU recommande au conseil municipal de faire réévaluer le projet par son comité à la suite de l'intégration des exigences qu'ils ont formulées ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le Conseil ré-évalue la demande lors d'une prochaine séance suite à la clarification des recommandations faites par le CCU.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :                      UNANIMITÉ

2022-10-04.22

**RÈGLEMENT 2022-651 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 —  
ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET**

*Résolution visant la modification des usages permis en zone P-7 permettant l'usage « Institutions » au groupes communautaires*

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'adopter le projet du règlement de zonage n° 2022-651

Le présent projet de règlement n° 2022-654 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- de permettre l'usage « institution » (au groupe communautaire 4.4) pour les zones « P-7 » ;

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le **7 novembre 2022, à 16 h**, à l'hôtel de ville.

Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2022-10-04.23

**RÈGLEMENT 2022-652 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC — AVIS DE MOTION**

MOI, ANDREW J PELLETIER, DONNE avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de règlement et d'encadrer les demandes d'occupation du domaine public.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2022-10-04.24

**RÈGLEMENT 2022-652 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC — DÉPÔT**

MOI, ANDREW J PELLETIER, DÉPOSE le projet de règlement 2022-252 relatif à l'occupation du domaine public ;

Le présent projet de règlement n° 2022-252 aura pour objet règlementer et d'encadrer les demandes d'occupation du domaine public.

De plus, le règlement sera adopté à la prochaine séance régulière du conseil du 7 novembre 2022.

2022-10-04.25

**PROJET SOLSTICE SAUNA — DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

ATTENDU la présentation d'un projet pilote par la Firme Solstice sauna Inc visant l'installation temporaire d'un sauna mobile à la plage Pleasant View afin de développer une expérience nordique et rassembleuse;

ATTENDU QUE le projet présenté inclus l'utilisation du bâtiment de la Plage afin que les utilisateurs puissent y accéder pour se changer;

ATTENDU QUE le bâtiment représente un élément historique important pour le Village et la population;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à un projet d'expérience nordique afin de diversifier l'offre touristique de North Hatley en dehors de la saison d'été;

ATTENDU QUE le Conseil émet des réserves quant à l'utilisation du bâtiment pour des raisons de sécurité

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

QUE le Conseil accueille favorablement le projet à la Plage Pleasant View sans toutefois permettre l'utilisation intérieure du bâtiment;

QUE l'administration, en collaboration avec le promoteur, propose une autre option qui n'inclue pas l'utilisation du bâtiment de la Plage afin de permettre aux utilisateurs de s'y changer;

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :

2022-10-04.26

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2022-653 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-432  
ZONAGE**

*Considérant que la Municipalité a connu une augmentation des demandes d'usage d'hébergement de courts séjours;*

*Considérant que les hébergements de courts séjours de type « auberge », « gîte touristique » et « maison de tourisme » sont la source de plusieurs plaintes en raison des nuisances pour le voisinage;*

*Considérant que la Municipalité souhaite assurer le bien-être et la quiétude de tous ces citoyens;*

*Considérant qu'il est approprié d'assurer l'harmonisation des usages sur le territoire;*

*Considérant qu'il est opportun de préciser le nombre et les emplacements où les usages d'hébergement de courts séjours de type « auberge », « gîte touristique » et « maison de tourisme » pourraient être autorisés;*

*Considérant qu'il est pertinent d'ajouter des dispositions spécifiques pour encadrer l'usage de « maison de tourisme »;*

*Considérant qu'il convient d'ajuster les dispositions spécifiques existantes pour l'usage de « gîte touristique » afin d'en améliorer son application et sa compréhension;*

MOI, SOPHIE BRASIOLA, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2001-432 afin :

**Au niveau de l'usage « Auberge » :**

- D'autoriser l'usage « Auberge » spécifiquement dans la zone C-1 et de le contingenté à un maximum de 1 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Auberge » spécifiquement dans la zone C-2 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Auberge » spécifiquement dans la zone C-3 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Auberge » spécifiquement dans la zone C-4 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Auberge » spécifiquement dans la zone C-5 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Auberge » spécifiquement dans la zone C-6 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Auberge » spécifiquement dans la zone C-7 et de le contingenté à un maximum de 1 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Auberge » spécifiquement dans la zone C-8 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;

**Au niveau de l'usage « Gîte touristique »**

- D'autoriser l'usage « Gîte touristique » spécifiquement dans la zone C-1 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Gîte touristique » spécifiquement dans la zone C-2 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Gîte touristique » spécifiquement dans la zone C-3 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Gîte touristique » spécifiquement dans la zone C-4 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Gîte touristique » spécifiquement dans la zone C-5 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

- D'autoriser l'usage « Gîte touristique » spécifiquement dans la zone C-6 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Gîte touristique » spécifiquement dans la zone C-7 et de le contingenté à un maximum de 1 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Gîte touristique » spécifiquement dans la zone C-8 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- De modifier les dispositions spécifiques encadrant l'usage « Gîte touristique » ;

**Au niveau de l'usage « Maison de tourisme »**

- D'autoriser l'usage « Maison de tourisme » spécifiquement dans la zone C-1 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Maison de tourisme » spécifiquement dans la zone C-2 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Maison de tourisme » spécifiquement dans la zone C-3 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Maison de tourisme » spécifiquement dans la zone C-4 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Maison de tourisme » spécifiquement dans la zone C-5 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Maison de tourisme » spécifiquement dans la zone C-6 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Maison de tourisme » spécifiquement dans la zone C-7 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'autoriser l'usage « Maison de tourisme » spécifiquement dans la zone C-8 et de le contingenté à un maximum de 3 pour l'ensemble de la zone ;
- D'ajouter des dispositions spécifiques encadrant l'usage « Maison de tourisme ».

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2022-10-04.27

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2022-654 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PLANTATION ET À L'ABATTAGE D'ARBRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.**

MOI, ELIZABETH FEE, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage no 2001-432 afin :

- D'ajouter des dispositions relatives à la plantation et à l'abattage d'arbre sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2022-10-04.28

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2022-655 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 2001-435 AFIN D'AJOUTER LES DOCUMENTS EXIGÉS POUR OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES.**

MOI, ELIZABETH FEE, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage no 2001-432 afin :

- D'exiger certaines documentations pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux d'abattage d'arbre sur le territoire de la municipalité.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

2022-10-04.29

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC**

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS ET ADRESSE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS
<b>QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL</b>	
DON WATT	<p>Q.</p> <p>With a recent issue of excessive tree cutting on Magog road, is the issue of the village bylaw revisions being reviewed by council, and if so, has a professional consultant been commissioned to aid in this review ?</p> <p>What experience does this consultant have pertaining to municipal bylaws, and have they been consulted on these issues previously for North Hatley ?</p> <p>When will these revisions be available for public discussion ?</p> <p>Is there a policy of reviewing such bylaws on a regular basis?</p>
	<p>R.</p> <p>There will be public consultations for the tree-cutting by-law before it passes. The inspector will be working on it along with professionals to assist him.</p>
DON WATT	<p>Q.</p> <p>At the September 2022 meeting we discussed the legal limitation of the council posing questions to the citizens.</p> <p>It was pointed out , though that the council could ask citizens to volunteer a preferred contact address, be it a telephone number, e-mail or postal address.</p> <p>The object of this request was to allow the council the ability to solicit public feedback on policies while still in the planning stage.</p> <p>What progress has been made on this program and what is the target date for this plan to be operational ?</p>
	<p>R.</p> <p>I think there's a misunderstanding.</p> <p>The problem is that we cannot give people's personal information to committees, which are made up of citizens. If we want to communicate something with the public, there's no issue, the committee can bring it council and we will redistribute it through the administration.</p> <p>We do our best to have people subscribe to our newsletters and check our website. There is only so much we can do.</p>
PAUL ST-PIERRE	<p>Q.</p> <p>The answer to my first question for the September meeting claimed that a review of the Minutes of the meeting in August did not find a reference by the mayor to speed limit in Ste-Catherine being 80/90. But such a reference, erroneous at that, is in both the Minutes (page 5) and audio description of the actual meeting. Why is there not an attempt to get facts straight, but also to encourage, rather than falsely cut off, discussion?</p>
	<p>R.</p> <p>I would like to apologize for that statement. I clearly misunderstood what you were saying when you initially brought up Sainte-Catherine-de-Hatley. That being said, we are trying to put our focus on what can be done within our own municipality. Please know that my goal is never to discourage discussion with our residents. I apologize to you for making you feel that way.</p>

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

		<p>Desrosiers: Since I'm the one that answered your question at the last meeting, I also want to apologize. It was never my intention to scoff at your question.</p> <p>I understand that we've been in office for 10 months but as I've come to learn, it's not something that can be solved easily. As much as we wish to go faster, we can't.</p> <p>We did meet with the MTQ and the SQ recently. The MTQ has done a study over the past 2 weeks of speed on the 108. We are now waiting for the results. Concerning the rest of the village, we will let the SQ do their job. Be certain that we are working on it and we will find solutions.</p>
PAUL ST-PIERRE	Q.	<p>Speeding and noise continue throughout the town. Has anything effective been done concerning this by Councillors and the Mayor after ten months in office? When will a public meeting, promised in August, take place with the police forces that are supposed to be a presence in our town?</p>
	R.	<p>As stated, I sit at the table for the SQ at the MRC and we had a meeting this week. They're currently reworking their way of breaking up the territory. The officer in charge of our territory took his retirement and they are now attributing 3 officers to our area instead of the one.</p> <p>I reached out to the SQ today to reconfirm the possibility of having a public meeting. He will send an officer to take charge of this, hopefully in November. We just have to set a date.</p>
PAUL ST-PIERRE	Q.	<p>Council and the Mayor have known for some time know that the Town's attempt to regulate tree cutting has been nullified. Why has no new by-law regulating tree cutting and tree trimming already been passed?</p>
	R.	<p>We are actively working on that one, as you can see in the minutes.</p>
DOMINIQUE CYR	Q.	<p>Est-ce que vous voulez vous départir de la plage publique?</p> <p>Quelles sont vos intentions?</p>
	R.	<p>Il n'y a pas question qu'il est à vendre. La plage est accessible et sera toujours accessible à la municipalité.</p>
DOMINIQUE CYR	Q.	<p>Est-ce que vous pouvez garantir que la plage restera accessible et publique?</p>
	R.	<p>Oui.</p>
DOMINIQUE CYR	Q.	<p>Est-ce que le bâtiment peut être déclaré patrimonial?</p>
	R.	<p>Oui, ça fait partie du mandat qui a été donné au CCPP. Une fois qu'il sera déclaré patrimonial, nous aurons accès à plus de subventions pour pouvoir remettre le bâtiment à jour.</p>
MICHAEL GRAYSON	Q.	<p>I'd like to hear Sophie Brasiola's recommendation from the CCU for the project on Capelton.</p>
	R.	<p>I would like that the recommendations made by the CCU be addressed to the owner. I know that there were some points regarding the façade that were discussed with the CCU and I would like them to officially be presented to the owner.</p>
MICHAEL GRAYSON	Q.	<p>Can you clarify a point about the new building on Capelton. Was the architectural style challenged and rejected?</p>
	R.	

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

		<p>It's important to note that the council will base their decision off of regulation criteria. If a project follows municipal regulation, the council should accept it.</p> <p>However, noting the recommendations made by the CCU, we want to be assured that the building is not in a flood zone and would like to clarify how they are expecting to use it. For these reasons, the council is neither accepting or rejecting the project.</p>
KRISTA FIDLER	Q.	<p>Do we know what is going on with the building where the old Bishop house was?</p> <p>The rumour is that it will be an Auberge.</p>
	R.	<p>As of July, when I inquired about it with the Canton of Hatley, a permit had been given for a single-family home.</p>
CLAUDE GENDRON	Q.	<p>Question concernant Sani-Estrie et le ramassage des vidanges. J'ai dû appeler à deux reprises. Que fait-on à ce sujet ?</p>
	R.	<p>Pour être honnêtes, nous avons reçu de nombreux appels concernant des bacs oubliés ces derniers temps. Je les ai contactés pour discuter du problème et on m'a dit que du fait de la pénurie de main-d'œuvre, ils ont des chauffeurs qui n'ont pas l'habitude de faire ces trajets. Mais qu'il s'agisse d'un nouvel employé ou non, nous pouvons convenir qu'il est difficile de manquer une poubelle sur le bord de la route. Naturellement, nous aurons une réunion avec eux à la fin de l'année pour discuter des forces et des faiblesses de leur service et nous espérons que cela pourra être corrigé.</p>
CLAUDE GENDRON	Q.	<p>Est-ce que quelque chose va être fait pour s'assurer qu'aucun ticket ne sera donné au 995 Massawippi ? Nous avons eu deux épisodes l'année dernière. Pourrions-nous mettre un panneau ?</p>
	R.	<p>La SQ nous a expliqué qu'encore une fois, du fait de la pénurie de main-d'œuvre, il s'agissait d'officiers qui ne sont pas familiers avec North Hatley.</p> <p>Comme nous l'avons expliqué dans une réponse précédente, nous aurons désormais trois agents désignés pour notre terrain et ils connaîtront tous les règlements et les exceptions.</p>
CLAUDE GENDRON	Q.	<p>Est-ce qu'on peut s'attendre de recevoir la facture des compteurs d'eau avant le jour de l'An?</p>
	R.	<p>Effectivement, il y aura une lecture des compteurs d'eau qui sera faite par la municipalité et la facture sera acheminée avant le nouvel an.</p>
CAROL HALLER	Q.	<p>Who made the request for Campbell road?</p>
	R.	<p>A petition was made with 140 signatures, including residents of Canton and North Hatley in 2018.</p>
CAROL HALLER	Q.	<p>Who decides where to install the speed signs that flash? The one that was just installed on Reed is too low.</p>
	R.	<p>The administration decides along with the Public works team. We rotate the panel through town.</p>

2022-10-04.30

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À h les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 OCTOBRE 2022**

\_\_\_\_\_  
MARCELLA DAVIS-GERRISH  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
BENOIT TREMBLAY  
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET À ADOPTER